

TRIBUNE LIBRE

CHASSE À LA BÉCASSE

Le « collectif des bécassiers souletins » représenté par MM. Michel Arotce, Jean Claude Carrère, Philippe Hontas et Jean Louis Iratchet remercie les chasseurs qui ont signé la pétition pour l'ouverture de la chasse à la bécasse le jour de l'ouverture générale.

Le 4 juillet, nous avons rencontré M. Jacques Barreix, président de la Commission Syndicale du Pays de Soule, présenté nos arguments soutenus par la pétition qui a recueilli 134 signatures. Celui-ci nous a informé que notre souhait n'aboutirait pas cette année pour « ...des raisons internes au Syndicat de Soule, de dernière année triennale et de règlement intérieur ou cahier des charges à modifier... ».

Nous le regrettons fortement et ne comprenons pas trop ces raisons. Notre courrier précise que seuls les secteurs non chassés à la palombe étaient concernés par notre demande. Ils sont très nombreux, la migration de la palombe étant très maigre

depuis quelques années.

Les 15000 ha du Syndicat de Soule seront encore le seul territoire non chassé (légalement) à la bécasse et pénalisera les souletins qui devraient pouvoir chasser cette espèce comme partout ailleurs en octobre.

Notre seul but étant de pratiquer normalement et sans excès notre chasse favorite, sans déranger les chasseurs de palombe.

Nous reformulerons notre demande l'année prochaine et invitons tous les bécassiers non sollicités, souhaitant soutenir notre démarche, à contacter un des membres de notre collectif.

Par ailleurs, M. Barreix nous a déclaré qu'il rappellera à toutes les sociétés de chasse que la carte bécasse sur le territoire du Syndicat de Soule est obligatoire pour tous et sans aucune exception de commune.

Michél Arotce, Jean-Claude Carrère, Philippe Hontas et Jean Louis Iratchet